

Recyclage assurance non vie - Un aperçu général de la législation d'assurances - Etude à distance

OBJECTIFS

L'objectif de cette formation est de revoir et d'approfondir les législations d'application aux contrats d'assurances et aux intermédiaires d'assurances.

à la fin de cette étude et en cas de réussite du test en ligne, vous décrochez un certificat de recyclage.

RECYCLAGE ENTIEREMENT A DISTANCE, TEST COMPRIS

RESUME

Catégorie:

- Assurances

Niveau:

Avancé

Type de formation:

E-Learning

Prix:

- Membre: € 140.00
- Non-membre: € 175.00
- Partner BZB: € 140.00
- Incompany: sur mesure, prix à la demande

Points/heures:

- Assurances: **14**

Attestation:

- 700.010

PUBLIC

Cette formation est principalement destinée aux:

- courtiers, agents et sous-agents d'assurances;
- responsables de distribution et personnes en contact avec le public des intermédiaires d'assurances et des entreprises d'assurances.

CONNAISSANCE PRÉ-REQUIS

Pour mieux suivre le cours en présentiel et pour réussir le test, les participants sont invités à étudier préalablement un manuel traitant des sujets abordés.

PROGRAMME

Contenu

- La législation relative au contrat d'assurance terrestre, en particulier la partie 4 de la loi du 4 avril 2014 relative à l'assurance;
- Autres législations importantes en matière d'assurance: législation européenne, législation de contrôle, intermédiation et distribution d'assurances, pratiques du marché et protection du consommateur (Code de droit économique, livre VI)
- Règles de conduite AssurMiFID.

Structure de la formation:

Formation à distance par l'étude préalable d'un manuel qui aborde les sujets traités (+/- 100 pages au total). Le temps de la pré-étude est estimé à un minimum de 14 heures pour maîtriser suffisamment la totalité de la matière et réussir le test. La réussite du test est indispensable pour prouver la formation à distance et obtenir ainsi les points de recyclage à distance.

Informations inscription:

- Pour vous inscrire à cet e-learning, cliquez sur le bouton "Je m'inscris". Veuillez utiliser la même adresse e-mail à chaque nouvelle inscription.
- à la dernière étape du formulaire d'inscription, vous pouvez choisir le mode de paiement: en ligne ou par virement. Une fois que vous avez reçu la confirmation de votre inscription, nous vous envoyons la facture par e-mail.
- Après réception de votre paiement, nous validons votre inscription et vous recevez un e-mail contenant votre lien d'activation à la plateforme

d'apprentissage sur laquelle se trouve le syllabus. Vous étudiez ce syllabus en détail, en tenant compte des objectifs de la formation qui sont mentionnés.

Informations test en ligne:

Ce test se trouve sur notre plateforme d'apprentissage en ligne. Il devient accessible une fois que vous indiquez que le syllabus a été ouvert. Nous vous recommandons de le passer lorsque vous avez la certitude de maîtriser suffisamment la matière vue pour le réussir.

Ce test se compose de 10 questions à choix multiple. Vous avez droit à 1 tentative et disposez de 20 minutes pour y répondre. Vous devez obtenir au moins 60 % pour le réussir.

La réussite à ce test vous donne droit à un 14 points de recyclage, proportionnel au nombre de pages à étudier, avec un maximum de 1,5 point par tranche de 10 pages.

Si vous échouez (résultat inférieur à 60 %), vous avez acquis des connaissances mais n'avez pas droit aux points de recyclage. Prenez dès lors tout le temps dont vous avez besoin.

Points: 14 points pour 14 heures d'auto-apprentissage, moyennant la réussite d'un test:

- Législation relative au contrat d'assurance: 6 points
- Autres législations: 4 points
- Règles de conduite AssurMiFID: 4 points

Aspects pratiques

Durée: e-learning + test en ligne de max. 20 minutes

Prix:

- Membre (comprenant syllabus et test): 140€
- Non membre (comprenant syllabus et test): 175€
- Partenaire (BZB/Fedafin; comprenant syllabus et test): 140€

MÉTHODOLOGIE

Type de formation: E-learning

Matériel de formation: Syllabus

Assurances: Connaissances professionnelles requises par les articles 12 à 15 de l'A.R. du 18 juin 2019

Quelles sont les nouvelles exigences en matière de connaissances et de recyclage dans le cadre de l'IDD?